

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 MARS 2015

Délibération n° D-2015-70

ZAC PÔLE SPORTS - Convention entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et Deux-Sèvres
Aménagement pour la réalisation des travaux et la remise des ouvrages relatives aux aménagements de points d'arrêts de bus accessibles - Avenant n°1

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 06/03/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 16/03/2015

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Monsieur Elmano MARTINS.

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**ZAC PÔLE SPORTS - Convention entre la
Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de
Niort et Deux-Sèvres Aménagement pour la
réalisation des travaux et la remise des ouvrages
relatives aux aménagements de points d'arrêts de
bus accessibles - Avenant n°1**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Le Conseil municipal, lors de la séance du 20 juin 2011, a approuvé la convention entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et Deux-Sèvres Aménagement pour la réalisation des travaux et la remise des ouvrages relatives aux aménagements de points d'arrêts de bus accessibles de la ZAC Pôle Sports.

Cette convention a pour objet de fixer :

- les conditions dans lesquelles s'effectuera le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Niortais à Deux Sèvres Aménagement pour la réalisation des travaux ;
- les modalités de remise des ouvrages par Deux-Sèvres Aménagement à la Ville de Niort ;
- les droits et obligations des uns et des autres.

Depuis, les accès à un des parkings de la ZAC (parking P4) ont été modifiés afin de pouvoir y accueillir les véhicules de transport scolaire sur cette entrée de ville Est. Dans ce cadre, un portique spécifique a été installé pour garantir l'accès aux cars scolaires et faciliter les échanges entre les véhicules des réseaux de transports du Conseil général et de la CAN.

Il convient donc de passer un avenant à la convention pour régulariser le montant de cet aménagement supplémentaire dédié aux transports en commun concernant la création d'un pôle d'échanges scolaires. Le montant des travaux s'élève à 48 085 € HT (soit 57 702 € TTC) et est à verser par la CAN à DSA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention signée entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et Deux-Sèvres Aménagement pour la réalisation des travaux et la remise des ouvrages relatives aux aménagements de points d'arrêts de bus accessibles de la ZAC Pôle Sports ;
- autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE